L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

Journal quotidien.................$12 / Do tri-hebdomadaire...$10 { payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & Cie
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 26 AVRIL 1843.

Pour Président des Etats-Unis:

HENRY CLAY.

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE LA 1re. ET DE LA 3e. MUNICIPALITE.

Les Whigs de la Première et de la Troisième Municipalité se réuniront en assemblée publique dans la rotonde de la Bourse St. Louis, samedi, 29 courant, à 7 heures 1[2, à l'effet de nommer des Délégués à la Convention du premier district Congressionnel, qui devra désigner le candidat whig.

ELECTIONS CONGRESSIONNELLES.
CONVENTION DU 1er DISTRICT.

L'approche des élections congressionnelles nous impose l'obligation de ne point perdre de tems pour le choix d'un candidat whig; nous avons donc cédé aux nombreuses demandes qui nous ont été adressées par nos amis politiques, en convoquant pour samedi prochain une assemblée des whigs de la première et de la troisième municipalité, à l'effet de choisir des délégués à la Convention du premier district.

L'urgente nécessité d'une prompte action se faisant sentir, on a cru devoir rapprocher le plus possible l'époque de cette Convention. On propose qu'elle se tienne le 4 mai prochain en cette ville.

On propose également de choisir six délégués pour chacune des Municipalités aussi bien que pour chacune des paroisses St. Bernard et Plaquemines.

Nous recommandons vivement aux whigs de ces paroisses de tenir aussitôt que possible des assemblées pour choisir les délégués qui seront chargés de les représenter à ladite Convention.

Peut-être quelques personnes trouveront-elles que c'est s'y prendre de bien bonne heure; mais il ne faut pas oublier que nos adversaires profitent de tous les délais auxquels nous nous laissons entraîner, et qu'il est important d'arrêter leurs progrès. Cette simple observation prouvera, nous l'espérons, la nécessité d'une prompte désignation pour la candidature au poste de représentant du Premier District.

Hon. C. M. Conrad.—Nous avons entendu désigner cet honorable citoyen comme candidat whig pour le poste de Représentant du 1er. district au Congrès. Ce serait en effet un choix excellent, et pour notre part nous n'hésitons pas à le recommander à la Convention qui doit se tenir le 4 mai prochain. M. Conrad s'est toujours distingué par son dévouement à la cause whig, et cette fermeté doit être pour lui un titre puissant à la gratitude du parti.

Hon. E. D. White.—Le Tropic d'hier présente le nom de E. D. White aux suffrages des whigs du 2d. district congressionnel. Ce nom ne peut soulever aucune objection, nous croyons au contraire que, plus que tout autre, il doit rallier autour de lui les whigs de la campagne, tout aussi bien que ceux de la ville. Il a déjà été élu une fois pour le prochain Congrès; n'est-il pas de toute justice qu'il soit de nouveau candidat. Les whigs qui ont voté pour lui dans une première épreuve, ne sauraient se séparer de lui parce que l'Etat a été divisé en districts congressionnels.

J. C. Calhoun dans l'Alabama.—Les Locofocos de Mobile ont tenu samedi soir une assemblée dans le but de nommer des délégués à la convention de district qui sera chargée de nommer un candidat pour le Congrès. Cette assemblée était extrêmement nombreuse et elle s'est fortement prononcée en faveur de J. C. Calhoun. Elle a nommé pour président un Calhouniste, et sur les dix délégués qu'elle a choisis neuf se sont trouvés de la même opinion. Les Calhounistes de Mobile sont dans le ravissement.

La malle a manqué hier au-delà de Montgomery Et de trois!

Une femme blanche de bonne mine, nommée Emma Jones, a été arrêtée hier comme prévenue d'avoir recélé des marchandises volées. D'après l'affidavit de la partie plaignante, Th. B. Winston, il paraît que le nègre Olivier qui appartient au susdit Winston, vivait depuis plusieurs mois en concubinage avec Emma Jones. Ce nègre avait pris l'habitude de soustraire différens articles du magasin de son maître et de les porter chez la femme qui était descendue jusqu'à lui et qui se chargeait de les cacher. Une visite domiciliaire opérée chez elle a amené la découverte d'une quantité considérable de groceries. Emma Jones attend en prison une instruction plus détaillée.

Un voleur puni par lui-même.—Ce matin, vers les quatre heures, un jeune homme d'environ 25 à 30 ans, d'origine irlandaise, et du nom de Donahoe, fut entendu par M. Leverrier, négociant de la rue de Chartres, sur la terrasse de son magasin. Réveillé par le bruit que fit notre homme, M. Leverrier ouvrit sa porte pour s'assurer d'où pouvait provenir ce bruit. Le voleur surpris, avant d'avoir pu réussir dans ses projets, n'a pu ni avancer ni reculer, et la position dangereuse dans laquelle il se trouvait, à 25 ou 30 pieds de hauteur, devait lui faire faire de tristes réflexions.—Soit qu'il ait voulu essayer une retraite désespérée, soit qu'il ait perdu son aplomb, le malheureux est tombé sur le pavé de la cour du magasin, et s'est cassé les reins. On a trouvé dans l'une de ses poches $1 50, et une petite boîte d'allumettes. Sur l'affidavit de M. Leverrier, il a été conduit au poste de l'Hôtel de Ville.

Suicide.—Un nègre appartenant à T. B. Weaston, et conduit hier au soir à la geôle par son maître, s'est pendu la nuit dernière à l'un des barreaux de la fenêtre de la chambre où il avait été enfermé. Il avait, dit-on, frappé son maître.

Opéra Italien.—Ce soir pour la dernière fois *I Puritani*, le délicieux opéra de Bellini. Avis aux amateurs.

Théatre d'Orléans.—Nous n'avons point parlé de la représentation de dimanche, et nous avons eu tort, car elle méritait réellement une mention particulière. Elle offrait une fort agréable variété; le public a pu tour-à-tour s'amuser à son aise, grâce au vaudeville et à Polichinelle, et applaudir chaudement à la belle musique qu'on lui a fait entendre. Il faut citer, entre autres choses, une fantaisie pour le basson exécutée par M. Lacroix. Cet artiste, dont la modestie égale le talent, a fait le plus grand plaisir. On a été frappé surtout de la manière dont il fait chanter un instrument aussi rebelle que le basson. L'expression et le sentiment s'unissent à la largeur de l'exécution dans le jeu de M. Lacroix; et si l'on applaudit aux difficultés que cet artiste surmonte avec un grand bonheur, on se sent ému lorsqu'il développe avec âme quelque motif simple et mélodieux. C'est en ceci surtout qu'il excelle.

La dernière représentation des artistes réunis a eu lieu hier devant une salle où s'étaient donnés rendez-vous tous ceux qui s'intéressent vivement aux destinées du théâtre français parmi nous. Le public et les artistes se sont faits leurs adieux, et cette dernière entrevue n'a pas été sans quelque tristesse. Un bon nombre d'entre les spectateurs se demandaient avec inquiétude, si ce n'était pas la dernière fois qu'ils entendraient ici de la musique française et de l'esprit français. Pour notre part nous avons meilleur espoir, et nous croyons que le théâtre a encore un bon nombre d'années à vivre parmi nous. L'expérience de ces deux dernières années ne nous paraît pas une preuve convaincante de l'impossibilité de son existence. A l'occasion nous reviendrons sur ce sujet.

L'Ohio continuait à monter à Cincinnati le 13 courant; le 15 à St. Louis, le Mississipi était à une assez forte hauteur. Dans les dernières 24 heures, la crue avait été de 8 à 9 pieds.

Texas.—Le Neptune, arrivé hier soir, nous a apporté des journaux de Galveston jusqu'au 22: ils ne contiennent absolument rien d'important. Il paraît que quelques Mexicains ont pénétré sur le territoire Texien et qu'ils se sont emparés du colonel James Powers, sur son habitation à Live Oak-Point, et l'ont conduit à Matamoros.

Un journal du Texas annonce qu'on a découvert, dans les environs de Houston, un thé sauvage qui ne le cède en rien au Young Hyson.

Havre, 1er. février 1843.

A Monsieur l'Editeur de l'Abeille, N. Orléans.

Monsieur l'Editeur,

Veuillez être assez obligeant pour insérer dans vos colonnes, l'expression de ma vive reconnaissance envers M. Péréault, capitaine commandant le navire la Ville de Bordeaux, pour les soins empressés et l'extrême obligeance qu'il a eu pour ma famille et pour moi, durant la traversée que nous venons de faire à son bord, en trente deux jours. Il est impossible de rencontrer nulle part, réunis, autant de motifs de satisfaction qu'à bord de la Ville de Bordeaux, et MM. les voyageurs doivent, dans leur intérêt, lui donner toute préférence.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur l'Editeur,
Votre très humble serviteur,
ESPARIAT.

VARIÉTÉS.

LA DUBARRY PRUSSIENNE,
ANECDOTES DE LA COUR DE BERLIN.

Frédéric-Guillaume II, quand il n'était encore que prince royal, n'avait pas trouvé dans son union avec la princesse de Hesse-Darmstadt le bonheur qu'il se promettait. Aussi depuis quelque temps allait-il en partie fine à Charlottembourg, villa gracieuse étalée sur un lac, annexe de la Sprée. Il frappait discrètement à la porte d'une maison proprette, et une vierge de Raphaël, jeune fille candide, svelte, frisquette, venait ouvrir: c'était Mlle. Henk, fille d'un organiste de chapelle.

Là, dans cette retraite modeste, le prince royal venait chercher des distractions. Il y avait contracté une liaison toute fleurie, toute affectueuse; mais malheureusement pour son bonheur, depuis quelque temps il s'était affilié à la secte des puritains de l'Allemagne, à la secte des illuminés, et ils cherchèrent à rompre cette liaison.

Cependant, il est avec le ciel des accommodemens, a dit le maître. On en prit; il fut convenu que, pour donner à cet attachement les dehors d'une simple amitié, on marierait la vierge de Raphaël.

Frédéric-Guillaume chercha autour de soi quel heureux il ferait. Il jette les yeux sur le botaniste de ses jardins, sur le sieur Rietz; il unit, tout attendri, sa chère amie avec son fidèle serviteur; au sortir du temple, il les mit dos à dos et ramena Mme. Rietz à Charlottembourg. Ce fut cette Mme. Rietz qui devint depuis la célèbre comtesse de Lichtenau.

Tout s'use, surtout la passion. Frédéric-Guillaume II jeta les yeux sur une demoiselle d'honneur de la reine, mais il fallait encore l'autorisation du chef des illuminés, du sévère Bichoffswerder. On diplomatisa, on négocia, l'on s'appuya surtout d'un précédent historique: Philippe, surnommé le magnanime, landgrave de Hesse-Cassel, avait obtenu le consentement de sa femme, l'une des filles de Georges, duc de Saxe, pour prendre une maîtresse; et Luther, Melanchton et Bucer avaient apposé leur signature à cette permission.

Les illuminés se rendirent, mais à condition que la reine donnerait son adhésion.

Or, la reine, bien qu'elle ne se ruinât pas en parure, bien que sa toilette manquât de fraîcheur au point d'en être dégoûtante, était toujours à court d'argent; car, quoique ordinairement assez négligée dans sa mise, elle se livrait dans l'occasion à des intempérances de toilette; quand elle s'y mettait, elle s'y mettait d'une manière ébouriffante: des falbalas monstrueux! des montagnes de plumes sur sa tête! des ondes, des vagues de dentelles! des bocages de rubans! Vivant séparée du roi, elle avait toujours dépensé d'avance sa pension, livrée qu'elle était toute entière à sa femme de chambre, Mme. Hill, dont l'empire était absolu sur elle.

L'influence de Mme Hill, et la pénurie du numéraire furent habilement exploitées pour obtenir cette permission.

Elle fut donnée. La demoiselle d'honneur passa immédiatement comtesse d'Ygenheim. Son appartement presque royal fut dans les entresols du château; et la favorite fit d'emblée son frère ministre d'état, comme Mme Rietz avait fait son complaisant mari grand-officier de la couronne.

Mais est-il un bonheur durable ici-bas! Voyez cette favorite.

Un fils mis au monde ouvrit son tombeau. Belle comtesse d'Ygenheim! elle mourut laissant inconsolables le roi et même la reine que l'on entendit s'écrier avec des larmes dans la voix: "Je viens de perdre une véritable amie."

"La lance d'Achille, disait un des courtisans, M. Dammartin, cette lance capable seule de guérir les blessures qu'elle faisait, présente l'heureuse allégorie des traits de l'amour."

Cela signifiait en style de cour, qu'une nouvelle maîtresse pouvait seule faire oublier la feue comtesse.

"La plaie déchirante creusée, dit M. Dammartin dans une lettre, par la perte d'une femme adorée, fut soulagée par un regard de la comtesse d'Enoff."

Force fut encore de députer auprès de la reine pour avoir la permission. Il fallut encore financer.

Mais la comtesse d'Enoff fut l'altière Vasthi de cet excellent Assuerus, l'altière Montespan de ce Louis XIV au petit pied.

Belle, ravissante, d'une démarche royale, d'une dignité imposante, la nouvelle favorite désespéra le roi; elle désespéra l'amie d'habitude, Mme Rietz aussi qui, ne se rappelait que les larmes aux yeux la bonne, la modeste Ygenheim.

Et bientôt quel champ sans limites s'ouvrit aux tracasseries, aux reproches, aux disputes! Voir venir un essaim brillant de redoutables rivales, d'émigrées françaises, toutes gracieuses, toutes fraîches, sorties de Versailles, dédaigneuses des manières et des beautés tudesques.

Tous les nobles sortis de la France révolutionnée faisaient de Frédéric-Guillaume l'Agamemnon de l'expédition; il n'y avait que des fanfaronnades contre l'assemblée législative, que du mépris pour les généraux de la révolution.

"Sire, je garantis disait l'un, à votre majesté, qu'à mon départ de l'Alsace, j'ai mis dans mes poches les clés de toutes les forteresses.

—Je crains bien, général, osa répondre le chevalier de Borghese, que les Français n'aient changé les serrures de ces portes."

La favorite, elle aussi, se mêlait de politique, de stratégie. Voici un de ses billets à son royal amant:

Je vous abandonne et vous vous engagez avec autant de légèreté dans cette importante et difficile expédition. Vous serez battu et repoussé des frontières. Votre humeur chevaleresque vous fait ressembler à don Quichotte qui courait par monts et par vaux pour redresser les torts, qui attaquait tout ce qu'il rencontrait sur son chemin, et combattait sans calculer ni le nombre, ni l'espèce, ni les forces de ses adversaires.

Malheureusement l'Agamemnon de l'expédition, en décampant à la précipitée des plaines de la Champagne, se laissa enlever ses fourgons et de nombreuses lettres d'amour qui, livrées à Paris à l'impression, égayèrent beaucoup les révolutionnaires aux dépens du roi polygame.

Il y avait aussi des missives de l'austère Bischoffwerder. Ces lettres apprirent à Sa Majesté que le rigide pontife de l'illuminisme ne dédaignait pas les passe-temps anacréontiques avec les grisettes de Berlin.

Mais le roi vieillissait. Or, en ce temps-là, s'émut une grande thèse doctorale. Fallait-il ou ne fallait-il pas ramener la force vitale de Frédéric-Guillaume comme on en avait fait à Jérusalem avec le roi David! Donnerait-on au roi caduc jeune et rebondissante Abigail!

Les médecins pour: citaient l'autorité de Galien, de Paul Eginète, de lord Verulam, de Boerhave; ils l'emportèrent.

La potion fortifiante administrée au roi fut une Mademoiselle Sulsky, intéressante Prussienne, d'une riche taille. Elle sortit du ballet de l'Opéra Italien pour entrer en fonctions. Elle eut ses appartements dans le palais. Mme. de Rietz, passée alors comtesse de Lichtenau, approuva le reconfort.

Enfin la faculté de médecine conseilla les eaux de de Pyrmont, eaux salutaires, à peu de distance de Berlin.

La comtesse de Lichtenau y tenait grand état de maison depuis qu'elle était titrée; c'était un de ses adorateurs, lord Bristol, évêque de Derry, qui lui avait mis dans la tête ces fumées aristocratiques, ces grands airs qui depuis irritèrent tant la cour de Prusse.

Depuis que tout se médicamentait autour du vieillard amoureux (je parle de Frédéric Guillaume II); Mme. Rietz avait été rétablir sa santé en Italie. Là, dans la péninsule, son voyage n'avait été qu'une longue traînée de conquêtes, de triomphes. Le plus épris de ses admirateurs fut Mgr. l'évêque de Derry.

Drôle d'esprit que ce lord Bristol! esprit fort surtout, épicurien, matérialiste, appelant éducation vicieuse, damnées lettres, une éducation religieuse, très-enclin à l'ironie, à la plaisanterie, mais la maniant à la John Bull.

Voici un fragment de son humeur, à l'occasion de quelques agaceries à la princesse de Reuss:

"Quoique mon cœur, écrivait-il à la comtesse de Lichtenau, vous soit entièrement dévoué, n'allez pas vous imaginer que vous avez des droits sur le péricardium (demandez au D. Brown de vous expliquer cela); je vous accorde volontiers la monarchie entière sur tous les sentimens de mon cœur; mais il faut que j'aie des entrailles pour les autres.

"Mon cœur est un grand et, j'ose dire, vaste château dont le corps de logis est tout à vous et à vous seule consacré; chaque appartement meublé de votre nom, de votre charmante figure, est décoré de votre physionomie tendre et spirituelle; mais, chère amie, dans les appartemens de ce château, il est permis de loger tant ceux que celles qui m'aiment, des Denis, des Hamilton, même des Odels. C'est la *Foresteria* d'un couvent où les sourdes, borgnes, aveugles et boiteuses ont droit de se loger."

Son éminence offrait à Mme. de Lichtenau un beau château (celui-ci un peu plus acceptable que le château de son cœur), situé non loin de Londres, du prix de 100,000 liv. sterlings, avec jardins, serres, parc à l'anglaise ennobli de beaux daims.

Ce fut alors que le roi de Prusse se décida à pensionner royalement sa Dubarry.

Elle était revenue d'Italie comme Armide du camp des croisés, entraînant à son char tous ses vaincus, le prince Celonna, Filistri, son éminence l'évêque de Derry et autres.

Dans sa romantique résidence de Pyrmont elle donna des représentations dramatiques pour amuser le roi, de jour en jour moins amusable.

Filistri en fut l'ordonnateur, on monta avec grand appareil un opéra italien, la Cléopâtre de Sassoni, musique de Segui, choix malheureux comme l'on va voir!

Les princes, les princesses de sang y furent invités: ce qu'ils regardèrent comme une humiliation. Le prince royal, depuis Frédéric-Guillaume III, n'eut que des regards irrités dans la luxueuse habitation de la favorite, lui si économe!

La reine y vint aussi; on la décida aux ablutions nécessaires, elle y vint ensevelie sous ses rubans, ses poudres et ses panaches.

Mais moins que toute l'assistance, elle saisit les allusion de la pièce. N'importe; la noblesse, la famille royale voulurent voir en elle l'image fidèle de l'infortunée Octavie, abandonnée par la galante Cléopâtre.

Or, la Cléopâtre prussienne étala dans ce jour là toute la richesse de sa parure, un maintien triomphal.

Enfin, il y avait, ce qui achève ce tableau de cour, il y avait une loge pleine de tous les enfans, œuvres de sa majesté, espèce de répertoire, de mémorandum de ses mille maîtresses.

Le roi polygame y parut avec ses quatre femmes:

No. 1, la reine;
No. 2, la comtesse de Lichtenau;
No. 3, la comtesse d'Enoff;
No. 4, Mlle Schulsky, la potion pharmaceutique.

La seconde saison des eaux de Pyrmont fut moins anacréontique; Pyrmont devint une espèce de congrès: il s'agissait d'entraîner la Prusse dans une nouvelle coalition contre la France. Mais Frédéric-Guillaume en avait assez.

Plus de vingt princes et souverains s'y trouvaient; le prince héréditaire d'Orange, celui de Hesse-Cassel, la duchesse de Courlande y poussaient le plus vivement à la guerre, mais moins vivement encore que lord Bristol, violent partisan de son neveu Pitt.

La table du roi, somptueusement servie et dont il faisait les honneurs avec les grâces d'un particulier aimable, aurait pu passer pour un banquet de rois et de souverains. Dans deux pièces voisines, dont les portes ouvertes facilitaient au roi la liberté d'adresser les paroles prévenantes aux conviés, le grand-maître et le premier aide-de-camp tenaient deux tables pour les personnes attachées aux cours nombreuses.

Les autres aides-de-camp soignaient de leur côté les officiers-généraux, les officiers supérieurs, le maréchal de Broglie, le général de Broglie, M. de Saint-Ygoe, Platon Zouboff, le dernier amant de l'impératrice de Russie, etc.

Congrès joyeux! congrès bachique! Mais loin d'aller en guerre, loin d'envoyer en guerre ses régimens, sa podagre majesté signa la paix de Bâle avec la république française.

Le vieil évêque, l'oncle de Pitt, en fut outré; il quitta Pyrmont, lançant au roi ce sarcasme:

"Sire, je vais retrouver le cher Naples dont la lune réchauffe plus que le soleil de Berlin."

Il rompit avec la divine comtesse, il partit furieux et tomba en Italie dans les avant-postes du général Bonaparte, qui le claquemura, pour dix-huit mois dans la citadelle de Milan.

Parmi les beautés de Pyrmont primait comme un soleil, la belle-fille du roi, la belle veuve du prince Louis. Je ne sais si cette ravissante personne avait réveillé des affections plus que paternelles, mais un chroniqueur secret nous apprend que "le roi l'adorait comme un amant, en ne croyant l'aimer que comme un père."

Le prince Auguste d'Angleterre et le prince Louis-Ferdinand, le même qui périt depuis à la bataille d'Iéna, recherchaient avec égal empressement la main de la jolie veuve. La princesse passait pour une forteresse inattaquable; toute entière livrée au plaisir de recevoir des hommages; coquette, brillante, enviée, elle se décida pour le prince anglais; des négociations s'ouvrirent avec la reine d'Angleterre.

Et cependant cette brillante princesse était moins de marbre qu'elle n'en avait l'air.

Favart a eu raison de dire:

Un gourmand, parfois, en cueillant
Un fruit qui paraît excellent,
N'a que le reste des insectes;
Il en est de même à peu près
De ces divinités suspectes
Pour qui les seigneurs font des frais.

Mais, quel était le ver de ce beau fruit?

Un simple capitaine au régiment des gardes-du-corps, peu paré des dons extérieurs. Une pipe, digne de l'histoire, découvrit l'intrigue:

Il échappa, depuis, à la comtesse Henri de Bruhl, grande gouvernante de la princesse Louis, de dire que son imagination avait bien travaillé lorsqu'elle avait vu, dans une promenade solitaire, l'heureux capitaine Solms donnant le bras à la princesse royale, *et la pipe à la bouche*!!!

Je ne sais si son altesse poussait la complaisance jusqu'à allumer la pipe de son favori; cela se faisait du temps de Frédéric 1er.

Ce fut ce Frédéric 1er. qui ébaucha le royaume de Prusse; mais, du temps de Louis XIV, cet empire, passé à l'état de marquisat de Brandebourg à celui plus brillant de monarchie, se ressentait encore de sa rusticité teutonique. Exemple:

Frédéric 1er. voulait être roi, il prenait pour modèle le grand roi; il importa, naturalisa à Berlin les usages, étiquette, rangs, hiérarchie de Versailles. De toute nécessité, il lui avait fallu des artistes à protéger; de là des commandes à des barbouilleurs; et pour éterniser l'éclat de ses jours de représentation, le roi s'était fait peindre sur les murs du château de Berlin, au milieu de tous ses seigneurs chamarrés d'or, bardés de cordons, d'ordres, inondés de dentelles, forcés de rubans. Toute cette digne société a, dans ces tableaux, la pipe à la bouche. Les princesses, étincelantes de diamans, poussent la complaisance jusqu'à allumer elles-mêmes ces pipes.

C'est de l'Allemagne tout pure!

Frédéric II fut moins tudesque, mais il avait la manie de lancer ses plaisanteries à droite, à gauche.

Sa classification des favorites de Louis XV; Cotillon 1er., Cotillon II, Cotillon III, irrita la marquise-ministre, qui tourna la France contre lui dans la guerre des sept ans.

Dans la petite principauté de Reuss, il y a eu jusqu'à soixante-quatre Henri. Frédéric, admirant la fécondité de cet arbre généalogique, dit à Henri LXIV:

"Prince, vous avez donc des numéros comme les fiacres?

—Non, sire, mais comme les rois.

C'est ce même Reuss qui fut présenté à la cour de Varsovie lorsque Catherine II venait d'y placer son amant Poniatowski, pour lui donner d'honorables invalides.

Mais l'ambassadeur de Russie était plus roi que le roi lui-même, que ce Poniatowski, excellent en champ clos, certainement, mais peu superbe sous les atours de la royauté.

Le prince de Reuss, fourvoyé par les airs hautains de l'ambassadeur, alla se trouver dans l'adresse de ses courbettes.

—Vous faites erreur, lui dit l'ambassadeur, vous me prenez à tort pour le roi.

Admis le soir au jeu du monarque, notre Henri LXIV jeta sur le tapis le valet de cœur à la place du roi de cette couleur. Il l'avait probablement fait à dessein; mais, averti par l'ambassadeur russe de cette nouvelle méprise:

—Je suis aujourd'hui d'une étourderie inimaginable! voilà la seconde fois de ce jour que je prends le valet pour le roi.

SCIPION M.

[PAR AUTORITÉ.]

(No. 128)
ACTE

Pour amender l'acte intitulé: "Acte relatif à l'indemnité des jurés dans la paroisse des Avoyelles et pour d'autres objets," approuvé le huit mars mil huit cent quarante et un.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée Générale*, Que l'acte intitulé: "Acte relatif à l'indemnité des jurés dans la paroisse des Avoyelles et pour d'autres objets," approuvé le huit mars, mil huit cent quarante et un, est et demeure par le présent amendé de manière que, lorsque dans tout procès porté ou qui pourra être porté par devant les Cours de District de la paroisse susdite, une des parties requerra ou demandera un juri pour juger sa cause, et que ledit jury aura été accordé, dans ce cas seulement, il sera imposé un tarif.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété &c.*, Qu'il sera du devoir du Trésorier de la dite paroisse de tenir un compte distinct de toutes les sommes qu'il aura ainsi reçues du Greffier comme il est dit plus haut, lequel compte portera pour titre fonds provenant de la taxe en faveur du jury; et tous les mandats tirés sur le trésorier pour services rendus par les jurés seront payés des fonds de cette caisse.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*; Qu'il est par le présent fait un devoir au juri de police de la dite paroisse de pourvoir au paiement des dits mandats toutes les fois que les fonds provenant de la taxe en faveur du juri seront insuffisans à cet effet.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*; Que toutes lois ou parties de lois contraires au vœu et à l'intention du présent acte sont et demeurent abrogées.

Sect. 5me. *Il est de plus décrété, &c.*; Que cet acte sera en force, à dater de sa passation.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 129)
ACTE

Pour incorporer une Congrégation de l'Eglise Protestante Episcopale dans la ville de Thibodeauxville, paroisse de Lafourche Intérieure et pour d'autres objets.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale*; Que MM. A. Collins, Th. [illegible] M. Williams, A. C. Antill, R. O. Ellis, George E. Guion, Alfred Millard, C. F. Hawley, R. G. Barton, C. Armitage et W. T. Bene[illegible] et tous autres individus libres et blancs agés de vingt et un ans qui contribueront annuellement pour un sou[illegible] dont le nombre ne sera pas moindre que cinq pour [illegible] et entretien de la dite église sont et demeurent par le présent de fait et de droit, érigés à jamais en un corps politique de "Eglise Paroissiale de St Jean à Thibodeaux, Louisiane," et sous le dit nom ils jouiront du droit de succession perpétuelle et seront habiles aux yeux de la loi, à avoir, acheter, recevoir prendre, tenir, posséder, jouir et garder pour eux et leurs successeurs, toutes terres, ténemens et héritages, rentes, actions, biens et effets quelconques soit réels, soit personnels ou mixtes au moyen de tous actes de donation, concession, bail, convention, vente, ou par tout autre moyen de cession ou transport que ce soit; il est entendu que le revenu annuel de la dite corporation et dont elle pourra disposer tous les ans ne excèdera pas la somme de vingt mille piastres, monnaie des Etats-Unis. Et la dite corporation pourra donner, concéder, vendre, affermer, transporter, assurer, transférer, et aliéner lesdits biens, et disposer en totalité ou en partie des droits qu'elle peut y avoir; améliorer, et augmenter lesdits biens de la manière et dans la forme qui seront prescrites par les réglemens particuliers à gérer aux de la dite corporation, et se servir des dits biens ainsi que des rentes, fermages, profits, revenus, et intérêts qui en proviendront, à l'usage et pour l'objet de ladite institution, conformément aux statuts, réglemens et ordonnances qui seront de tems à autre faits et passés touchant et concernant la dite société, et ce, aussi pleinement et efficacement que peuvent le faire tous individus ou corps politiques dans l'Etat. Et la dite corporation, sous son nom et titre susdits, pourra citer, et être citée, poursuivre et être poursuivie, faire et recevoir réponses, attaquer, et se défendre pardevant toute cour de justice et d'équité dans cet Etat ou ailleurs; elle pourra également avoir et employer un sceau commun, qu'elle aura la faculté de détruire, changer et renouveler à son gré, et décréter, établir, changer et mettre en force tous statuts, réglemens et ordonnances qui lui paraîtront convenables ou qu'une majorité de tout quorum de ses membres jugera nécessaires pour l'administration de la dite corporation, et qui ne seront pas contraires aux lois de cet Etat; et la dite corporation aura enfin le pouvoir de faire et passer généralement et mettre en exécution tous actes, quelconques qui seront ou qui pourront être de son ressort.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*; Que l'administration de la dite église sera en tout tems placée dans les mains de quinze paroissiens, dans le nombre desquels il y aura toujours deux marguilliers; et l'élection des administrateurs aura lieu tous les ans au premier lundi de mai et elle sera décidée par la majorité des membres de ladite corporation.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété &c.*; Que les administrateurs ainsi élus auront le pouvoir de nommer un ministre, et ils devront choisir tous les ans dans leur propre sein deux marguilliers et un trésorier pour la dite Eglise.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*; Qu'aussitôt que faire se pourra après la passation de cet acte, les membres de ladite église pourront élire un conseil d'administration, lequel restera en fonctions jusqu'au premier lundi de mai prochain.

Sect. 5me. *Il est de plus décrété &c.*; Que s'il arrive que l'une des élections ci-dessus ordonnées n'ait pas lieu au jour indiqué à cet effet; la dite corporation ne pourra être censée dissoute par ce fait, mais chacune des dites élections se fera dans le plus bref délai possible après l'époque fixée pour sa tenue.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 130.]
ACTE

Pour autoriser le peuple de la paroisse de Calcasieu à choisir le siége de la justice de ladite paroisse et à y transporter la maison de cour, la prison et autres édifices publics.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans, réunis en Assemblée générale*; Qu'à l'époque où le peuple votera pour une convention à l'effet d'amender la Constitution de l'Etat de la Louisiane, les électeurs de la paroisse de Calcasieu auront également le privilége de désigner sur leurs bulletins l'endroit où ils désirent fixer le siége de la justice de ladite paroisse; et s'il paraît, à la clôture de l'élection, que la majorité des électeurs de ladite paroisse est d'accord sur l'endroit où ledit siége de la justice devra être placé et que le transport du siége actuel de la justice ait été arrêté à la majorité des suffrages, il sera du devoir du juge de paroisse de la dite paroisse de convoquer le juri de police pour qu'il ait à prendre les mesures convenables à l'effet de transporter et bâtir les édifices publics nécessaires; il est entendu que si la majorité des électeurs n'a désigné aucun lieu, il sera alors du devoir dudit juge de paroisse de faire annoncer de suite en anglais et en français [et son devoir sera aussi de donner un semblable avis dans le premier cas] qu'une nouvelle élection aura lieu le premier lundi du mois suivant, sous la surintendance des commissaires de l'élection immédiatement précédente, à l'effet de s'assurer de l'opinion du peuple relativement à l'endroit où devra être placé ledit siége de la justice, à laquelle deuxième élection les électeurs devront se borner à opter pour l'un des deux endroits qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages à l'élection précédente, et celui des deux endroits qui obtiendra alors le plus grand nombre des suffrages deviendra le siége de la justice de ladite paroisse. Il est entendu que nul n'aura le droit de voter à ladite élection, s'il n'a pas qualité pour voter pour un membre de la Chambre des Représentans.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété &c.*, Que dans le cas où le déplacement du siége de la justice de ladite paroisse aurait lieu, conformément aux dispositions du présent acte, les cours de district, de paroisse et des preuves continueront de siéger dans le même endroit où elles siégent maintenant, jusqu'à ce que les édifices aient été bâtis au nouveau siége désigné, à laquelle époque il sera du devoir du juge de paroisse, du shérif et des greffiers des différentes cours de tenir leurs bureaux respectifs au siége de la justice, sous peine d'encourir une amende de deux cents piastres pour chaque trente jours qu'ils négligeront ou refuseront de le faire, recouvrable pardevant toute cour de juridiction compétente.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété &c.*, Que dans le cas où le siége de la justice de Calcasieu viendrait à être déplacé par suite de la première [illegible] de cet acte, il sera du devoir du juri de police [illegible] lorsqu'il aura été convoqué [illegible] prescrit par ladite première section de nommer cinq commissaires résidant dans ladite paroisse, de faire construire la maison de cour et les autres bâtisses nécessaires aux frais de ladite paroisse dans l'endroit qui aura été désigné à la majorité des suffrages donnés par les électeurs, conformément aux dispositions du présent acte, lesquels commissaires, ou une majorité d'entr'eux, auront le pouvoir et l'autorité de faire et passer tous contrats nécessaires à l'achèvement desdits édifices, et pour le paiement desquels ils pourront fournir leurs mandats en faveur de qui de droit sur le trésor de ladite paroisse; lesquels mandats devront être payés le plus tôt possible de tous fonds dont il n'aura pas été autrement disposé.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété &c.*, Que dans le cas où il surviendrait une vacance parmi lesdits commissaires, par suite de décès ou de refus de servir, les autres commissaires auront le pouvoir d'y suppléer, en nommant autant de commissaires qu'il en faudra pour remplir lesdites vacances.

Sect. 5me. *Il est de plus décrété &c.*, Que dans le cas où il n'existerait pas dans le trésor de fonds suffisans pour cet effet, le devoir est par le présent imposé au juri de police de Calcasieu de lever et percevoir des citoyens taxables de ladite paroisse une taxe suffisante pour faire face aux frais de transport et d'érection des édifices publics nécessaires, il est entendu que le siége de la justice de ladite paroisse devra être transporté conformément aux dispositions du présent acte.

Sect. 6me. *Il est de plus décrété &c.*, Que toutes lois ou parties de lois contraires aux dispositions du présent acte, sont et demeurent abrogées.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 1er avril 1843.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

(No. 131)
ACTE

Pour venir au secours de H. W. Fowler, shérif de la paroisse d'Est Baton Rouge, de B. V. Cortes shérif de Natchitoches et de James H. Stevens, Shérif de Ouachita.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale*; que le trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé à recevoir de H. W. Fowler, shérif de la paroisse d'Est Baton Rouge, la somme de quatre cent trente-cinq piastres, reçue par le dit Fowler en sa qualité de collecteur des taxes d'Etat pour la paroisse d'Est Baton Rouge en billets de banques qui sont sujets à dépréciation, mais qui avaient cours au pair lorsque ledit shérif les reçut en paiement.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*; Que le Trésorier de l'Etat est et demeure par le présent autorisé à recevoir de B. V. Cortes, shérif de Natchitoches, la somme de [illegible] piastres, dont deux cents piastres en billets de la Banque d'Atchafalaya et [illegible] piastres en billets de la Banque de la Bourse, que ledit Cortes a reçus comme collecteur de la paroisse de Natchitoches, en billets des banques, lesquels souffrent encore une dépréciation, et ont été pris au pair lorsqu'il les a reçus, et que de la même manière la somme de deux cent trente huit piastres, reçue de James H. Stevens, shérif et collecteur des taxes de la paroisse de Ouachita, cette somme ayant été reçue par lui en billets qui avaient cours et qui étaient reçus au pair alors et présentés par lui au Trésorier de l'Etat le vingt quatre de mai mil huit cent quarante deux.

(Signé) C. DERBIGNY, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 6 avril 1843.
A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

SALSEPAREILLE DE SANDS.

SCROFULES.—Les autres maladies tuent par milliers, mais celle-ci tue par dizaine de milliers. Cette affection terrible se présente sous une infinité de formes depuis l'indisposition la plus légère jusqu'aux maux les plus graves de nature locale ou générale. L'une de ses formes les plus communes est la phthisie tuberculaire ou la consomption des poumons. D'autres sont les maladies des hanches et des jointures des genoux, les enflures blanches et celles des glandes du cou et autres parties du corps. L'expérience a prouvé que la Salsepareille de Sands est, au remède efficace pour ces sortes de maladies, même les plus invétérées [illegible] dans quelques cas elle a rappelé à la santé des malades qui n'avaient plus qu'une faible lueur de vie. Sa préparation [illegible] combinaison particulière avec d'autres substances végétales, en neutralisant l'action de [illegible] des organes vitaux, et ensuite en excitant l'énergie [illegible].

Pour les détails de son pouvoir curatif, voir les avis donnés dans les gazettes de chaque jour.

Préparée et vendue en gros et en détail, et pour l'exportation, par A. B. Sands et Co. droguistes chimistes, [illegible] en granit, 273, encoignure Broadway et Chambers street, New York.

Vendue aussi, en gros, en détail et pour l'exportation, à leur Bureau Méridional, rue St. Charles, No. 14, Nouvelle-Orléans.

Vendue aussi par A. Oliver et Co. 64, rue de Chartres, et par Bickles et Co. No. 40, rue du Canal, par Duffilho, 149, rue de Chartres, et par les marchands et droguistes des divers endroits des Etats Unis.

Prix, $1 par bouteille—6 bouteilles pour $5.

Nota. Demandez la salsepareille de Sands et n'en prenez pas d'autres. 24 av

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Sultan, Shaw, Liverpool, S & J P Whitney & co
Navire Chester, Vandyke, Philadelphie, J D Denegre
Barque Washington, [illegible], New York, Bridge & Bro
Barque Hull, Dunbar, Trieste, Hartwell & Kidder
Brick William, Bacon, Savannah, A Kearny & co
Brick Vesper, Hopkins, New York, S Taylor
Brick Lexington, Dakman, Boston, J H Merritt & co
Brick Mississippi, Cutting, Philadelphie, G E Coolidge
Goelette Edwin, Hinkley, Boston, Harrod & Darling
Goelette Berriah, Park, Vera Cruz, A Caplerielle & Cucullu
Goelette Export, Gardner, Laguna, J W Zacharie & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Adriatic, Kinney, des Passes
Navire Lochinvar, Westcott, Liverpool.
Navire Mars, Peterson, Liverpool.
Navire Walter, Boyle, Liverpool.
Brick Clarissa, Waite, Philadelphie.
Brick Ireton, Putman, Rio Janeiro.
Brick Alcenus, Shotfield, Philadelphie.
Navire à vapeur Neptune, Rollins, Galveston
Steamer Courier, Hoote, Lafourche
" Macedonian, Curtiss, St. Louis.
" Brilliant, Hart, Bayou Sara
" De Soto, Dermon, Natchitoches.
" T Quirk, Cary, Tensas
" Panoy, Haygood, Opelousas.
" Bucker Hill, Farwell, Louisville.

MEMORANDA.

Arrivés à Marseille le 2 février, Sultana, Forcalle, de la Nelle Orleans.

Havre [illegible] mars. Arrivés, Edouard, Lagerenne, N. Orleans, le 7, Camera, Wortley, do, Loris Thorston, Patterson, do, Chateaubriand, Leborde, do, le 3, Rochester, Owen, do, Sheffield, Curran, do, John Hale, Perkins, do; le [illegible] [illegible], Varney, do.

En chargement au Havre pour la Nelle Orleans, le 9 mars Oregon partant sous peu, Louis XIV, do; Rochester, Owen, do.

En chargement à Marseille pour la N Orleans, Canton, partant le [illegible], Marcia Ivanna, partant sous peu.

Bordeaux, 4 mars. Arrivés, Anne Louisa, Lemaitre, N Orleans; en chargement, Talma et Sarah Hand, partant sous peu.

Le steamer GULNARE, capt. Chambers, partira aujourd'hui pour St. Louis, à 4 heures P. M.
26 avril CH DOANE & Co. Agents, 60, Poydras

Le navire STATESMAN, du Hâvre, est actuellement en déchargement vis à vis la presse à coton Orleans, les consignataires sont invités à retirer leurs marchandises d'ici à cinq jours, faute de quoi leurs marchandises seront envoyées dans les magasins de la Douane.
24 a LEVI H. GALE, 93, Commune

MM. les consignataires du navire VILLE DE BORDEAUX, venant du Havre, sont invités à prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée près de la presse à coton d'en bas, et sont prévenus qu'application a été faite pour envoyer en Douane toutes les marchandises dont les permis ne seraient pas pris dans les cinq jours accordés par la loi.
22 av CH. DUFOUR.

PERDU hier, de la rue de la Douane à la rue Bienville, passant par la rue de Chartres, un billet de $50, tiré par MM. Ernest Kerschamp et George Lugenbühl à l'ordre de M André Grégoire, payable au porteur par M. T. Caire, notaire public. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera ledit billet chez M Caire rue de la Douane No 56, ou au bureau de cette feuille.
26 avril—3

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE D'ORLEANS.
24 avril 1843.

A une élection tenue hier les personnes ci-après nommées ont été élues directeurs pour l'année courante:

MM. Geo. Urquhart,	MM. J. M. Layeyre,
A St. Georges,	F. Perret,
A. Boutin,	Victor Burthe,
L. Millaudon,	L. M. Rouzan,
Aug. St. Martin	

Et à une assemblée du bureau tenue aujourd'hui, M. J. M. Layeyre a été élu président, M. Auguste St. Martin secrétaire et M. R. I. Robertson inspecteur. 26 av—3

HOPITAL DE CHARITE DE LA NELLE-ORLEANS.
26 Avril 1843.

AVIS est par le présent donné, que le lundi 1er mai prochain, le bureau des administrateurs procèdera à l'élection de chirurgiens et médecins pour l'hôpital. Par ordre HY. BIER, Secrétaire et Trésorier.
Le Courier est invité de copier cet avis. 26 avril—5

ON a besoin d'une femme blanche pour être gardienne d'enfant, qui sache coudre. S'adresser rue Bourbon No. 166. 25 avril—3 a

DOUBLONS Espagnols—400 doublons espagnols, à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse. 26 a

CAFE de la Havane—100 sacs en magasin et à vendre par PRATS & HERNANDEZ, 27, Toulouse.

CAFE DE JAVA—60 sacs en débarquement du navire John Minturn et à vendre par 20 avril ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

POIVRE—40 sacs en débarquement du navire John Minturn et à vendre par 25 avril ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

SALERATUS—21 tierçons et barillets, en débarquement du navire John Minturn et à vendre par 26 avril ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

GRAISSE—100 barils en magasin, à vendre par 26 avril CH DOANE & Co 60, Poydras.

BEURRE DE GOSHEN—37 tarillets prime en débarquement du navire John Minturn, à vendre par 26 avril TUFTS & HOBARD, 20, Douane

CAFE de Rio et de La Guayra, à vendre par 26 avril SCHMIDT & Co.

EN VENTE CHEZ LELIEVRE, Encoignure Royale et Ste Anne, à prix réduits.

CONCORDANCE entre les codes de 15 nations, y compris celui de la Louisiane, suivie des lois hypothécaires de Suède, Genève, Saint Gall, Wurtemberg, Fribourg, la Grèce, par M. Anthoine de Saint Joseph, 1 vol. grand in-4o.

Histoire de la marine française, par Eugène Sue, 5 v. in 8.
Œuvres de Lesage, 12 vol. in-8.
Œuvres de Lord Byron, 13 vol. in-8.
Livres de classe, de littérature, de sciences et de piété.
Fournitures de bureaux, articles de fantaisie. 26 a

V. OR HEBERT, 149, rue de Chartres entre Toulouse et St. Louis, vient de recevoir par le navire Ville de Bordeaux, du Havre:
Un grand assortiment de papier peint, nouveaux dessins.
Broderies veloutées et imitation.
Draperies veloutées et imitation,
Vues pour salles et cafés.
Sujets pour devant de cheminée, et pour éventails, Ciels de lits, unis de toutes couleurs.
Ciels de lits à rosaces, nouveau modèle, de toutes couleurs 26 avril—3

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE
SERONT données à celui qui arrêtera la négresse MARIE, âgée de 25 ans, taille ordinaire; elle est enceinte, la peau rougeâtre, le visage un peu allongé. Elle a une grosse bouche et de gros yeux, et une dent de devant de moins: elle a des cicatrices au cou. Ladite esclave se trouve maintenant au bourg Ste. Marie faisant des journées. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira chez M. Constantin, faubourg Marigny. 26 av—3

Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche.

UNE élection des Directeurs de la Compagnie des Canaux de Barataria et de Lafourche aura lieu au bureau de cette compagnie, le 29 du courant, depuis 10 heures du matin jusqu'à deux heures P. M.
J. LAVERGNE, Secrétaire.
17 avril—3f 17, 20, 26

200 caisses vrai Kirschenwasser de la Forêt Noire, à vendre par BLANCHARD, KIMER & co. 26 av—10 94 Bienville.

ON a besoin d'une bonne domestique de ménage. S'adresser au No. 66, rue Carondelet. 26 av 3

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Mardi soir, 25 Avril 1843.

Nous n'avons que peu de changemens à signaler dans l'état général du marché. Les affaires sont toujours très calmes, et à l'exception de un ou deux articles dans lesquels il y a eu quelque activité, il n'est rien survenu qui soit digne d'attention.

Quoiqu'une récente décision du secrétaire de la trésorerie (décision des plus stupides), nous ait retiré le privilége d'examiner les manifestes d'exportations à la Douane, nous n'en continuerons pas moins à donner l'état du coton et du tabac comme nous l'avons toujours fait.

Le temps a été très chaud. Le fleuve monte rapidement il est actuellement à 10 pieds au-dessus de la marque des basses eaux.

COTON—Arrivé depuis le 21 du courant, de Louisiane et Mississipi 5,615 balles, Tennessee et North Alabama 451, Arkansas 3[illegible]; ensemble 6,0[illegible] balles. Expédié dans le même espace de temps pour Liverpool 6,9[illegible]4 balles, Glasgow 1,161, Trieste 2,70[illegible], Anvers 1,060, Havane 112, New York 66, Boston 747, Philadelphie [illegible]; ensemble 15,[illegible] balles, ce qui fait une réduction sur le stock de 9,467 balles et laisse en mains y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés, aujourd'hui, un stock de 129,348 balles.

ETAT DU COTON.

1842 Septembre 1er Stock en mains,		4,730
Reçu ces trois derniers jours,	6,066	
Antérieurement,	946,182	952,[illegible]
		9[illegible]
Expédié ces trois derniers jours,	15,472	
Antérieurement,	811,[illegible]	8[illegible]
Stock en mains		1[illegible]

Le marché au coton n'a pas été très actif depuis notre dernier rapport, cependant en considérant le stock réduit actuellement en vente, le chiffre des transactions est assez élevé. Les ventes de samedi ont été de 1,800 balles, celles d'hier de 3,000 et celles d'aujourd'hui de 5,[illegible]: ensemble 10,100 balles, dont la plus grande partie a été prise pour l'Angleterre. Le coton de Tennessee et Alabama, surtout les qualités inférieures a légèrement fléchi, ainsi qu'on le verra par nos cotes ci-après.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi:

Ordinaire et bas, de	4 1[4 à 4 7[8
Ordinaire,	4 1[4 à 5 1[4
Bon ordinaire,	5 1[4 à 6 1[2
Bon ordinaire et petit courant,	7 1[4 à 7 3[4
Petit courant et courant,	8 1[4 à 8 1[2
Bon courant,	9 à 00

TABAC. Nous avons encore à signaler une bonne continuation d'activité dans la demande de tabac pour tous les points du continent, les ventes de ces trois derniers jours ont excédé 950 boucauts. Le marché est plus ferme et quoiqu'il n'y ait pas eu de hausse dans les prix nous pouvons cependant dire qu'ils sont à l'avantage des détenteurs. Nos cotes sont les mêmes, c'est à dire qualités ordinaires 2 1[2 à 3 1[2, 3 1[2 à 3 1[2, et 4 1[2 à 4 1[4, beaux lots 5 1[4 à 5 1[2, 5 3[4 à 5 1[2, et 4 3[4 à 4 1[4, choix 5 3[4, 6 3[4, et 6 3[4 à 6. Nous signalons parmi les opérations de ces trois derniers jours les transactions suivantes: 144 boucauts savoir: 22 F 4 3, 4, 79 à 3 1[2, 44 X 2 3[4; 87 boucauts, savoir: 16 F 4 1[2, 13 à 3 1[2, 44 boucauts, savoir: 4 F 4 1[4, 26 X 3 1[2, 91 boucauts, savoir: 15 F 4 1[2, 15 à 3 1[2, 10 de 3 3[4, 12 X 2 1[2, 37 X 2 1[4 [illegible] boucauts savoir, 1 F 4 1[2, 6 à 3 1[2, 13 X 2 1[2, 12 X 2 1[4, [illegible], 17 boucauts, savoir: 2 F 4 1[2, 1 à 3 1[2, 10 X 3 1[2; 46 boucauts, savoir: 5 à 3, 26 X 2 1[4, 15 X 2 1[4, [illegible]; 26 boucauts, savoir: 6 F 4 3[4, 8 F 4 1[2, 4 à 3 3[4, 10 à 3 1[2, 41 boucauts, à 3 1[2, 3 1[2, et 4 1[2, 20 boucauts, savoir: 9 F 4 1[2, 11 à 3 1[2; 14 boucauts à 4 1[4, 4 1[2 et 4 1[4; 31 boucauts de choix à 5, 4 et 5, 14 boucauts de à 4 et 5; 66 boucauts à 3 1[2, 3 1[2 et 4 1[2.

Arrivé depuis le 21 du courant, 2,[illegible]0 boucauts: expédié dans le même espace de temps pour Anvers 463, Gibraltar 99, Boston 139, Philadelphie 2[illegible]: Ensemble 1,031 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1842 Septembre 1, Stock en main		2,355
Reçu ces trois derniers jours,	1,580	
Antérieurement,	28,9[illegible]	30,510
		32,765
Expédié ces trois derniers jours,	1,031	
Antérieurement,	17,[illegible]	18,[illegible]
Stock en mains		14 [illegible]

SUCRE—Depuis notre dernière revue la demande a été assez bonne, les ventes ont été, terme moyen, de 800 boucauts par jour. Il n'est survenu aucun changement dans les prix qui sont toujours fermes à 3 1[2 et 5 1[2 les qualités. Le stock sur la levée est abondant et les arrivages ont lieu sans interruption, mais la demande de front avec les arrivages. Nous n'avons été informés d'aucune vente sur habitation depuis notre dernier rapport, et nous croyons que la dizaine précédemment la majeure partie des récoltes a été laissée en ville ... de bons prix. [illegible]

Les sucres de la Havane sont toujours calmes à 6 et 6 1[2 les bruns, blancs 9 1[2 à 10 1[4.

MELASSE—L'activité que nous signalions dans la demande, à notre dernier rapport, s'est maintenue et le stock à présent n'est pas suffisant aux besoins des acheteurs. Les barils de cyprès s'enlèvent facilement à 15 1[2 et 16 (ce dernier chiffre domine) barils de chêne 14 1[2 à 15.

FARINE—Vu le peu d'arrivages de cet article les transactions se sont bornées aux besoins du commerce de la ville. La superfine s'enlève librement à $1 75 et $3 87 1[2. Celle de St. Louis, marques favorites, se tient $4 en petits lots.

PRODUITS DE L'OUEST—Ainsi que nous le disions à notre dernière revue, la majeure partie des arrivages de provisions qui ont lieu sont immédiatement rembarqués, de sorte que les prix sont très soutenus. Les bonnes qualités de graisse en tinettes sont en assez bonne demande, celles de choix obtiennent 6 1[2 à 6. Le porc est peu recherché, au contraire, et on le tient ... qualités ordinaires... [illegible] à 4 3[4 à 5.

WHISKEY—Stock abondant—Calme à 14 1[2 et 15 la rectifié.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Le marché aux briquiques ... [illegible] ... Toile de Kentucky 14 1[2 à 15. Corde de Kentucky 4 1[2 à 5.

CAFE—Toujours très calme—Sans changement dans les prix.

SEL—Depuis notre dernier rapport, les ventes ont été d'environ 4,000 sacs ... [illegible] ... le prix en magasin sont les mêmes.

BLANC DE BALEINE—New Bedford 30, Nantucket 34, les demandes en sont limitées.

CHANGE—Il ne s'est fait que peu d'affaires dans le change, nous n'avons aucun changement à signaler.

CHANGE A L'INTERIEUR.

Sterling de	4 3[4 à 5 1[4 p. ct. prime	
France,	5 40 à 5 [illegible]	
New-York, 60 jours de vue	1 à 1 1[2	do
Chèque à vue,	pair à 1[2 p. ct. d'escompte	
Philadelphie 60 jours à vue	1 à 1 1[2	do
Do à vue	pair	
Boston 60 jours	1 à 1 1[2	do

FRET—Le fret a été très actif, huit navires ont été affrétés pour Liverpool et le Havre, à 1[2 à 11[16, un pour Cowes à [illegible] pour du tabac, et un pour Marseilles avec un chargement de tabac. Le taux de ce dernier engagement ne nous est pas connu. Le fret de l'intérieur est sans changement.

FRET.

Coton pour Liverpool		1[2
Do de Havre,		
Do do New York,		5[8 par Liv
Do do Boston,		[illegible]
Tabac pour Cowes,		47 6 à 5 6
Do de Londres directement		45 à 50
Do do New York,		5 à 5 50
Do do Boston,		6 à 6 50
Do do Philadelphie,		5 à 6

MARCHÉ MONETAIRE DE LA NLLE. ORLEANS.
Billets du trésor des Etats Unis.

Coup. de $1000	1 à 1 1[2	pr et de prime.
do 500	1	do
do 50 et 100	1	do
Billets de la Banque Consolidée	33 à 34 p c	escompte
do Commerce	25 à 26	do
do Citoyens	3 à 4	do
do Améliorations	36 à 37	do
do Atchafalaya	21 à 70	do
do Exchange	80 à [illegible]	do
do Orleans	25 à 20	do
do de la 1re Municipalité	40 à 62	do
do 2me de	12 à 13	do
do 3me de	15 à 16	do
do Alabama	16 à 20	do
do Kentucky	16 à 18	do
do Tennessee	pair à 1 p cent	do
do Ohio	1 à 1	do
do Illinois	0 à 0	do
do Indiana	1 à 2	do

EN vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149, rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, les ouvrages suivans reçus par la Ville de Bordeaux, du Hâvre:
Mystères de Paris, tomes 3 à 4, 2 vol. in-8.
Auguste Luchet—Le Nom de Famille, 2 vol. in-8.
Frère et Sœur, 2 vol. in-8.
Chs. de Bernard—Le Nœud Gordien, 2 vol. in-8.
Divers—Nouveaux Tableaux de Paris, 6 vol. in-8.
Buchan—Médecine domestique, 5 vol. in-8.
Vidocq—Ses Mémoires, 4 vol. in-8.
Boiste—Dictionnaire français, 1 vol. in-4.
Magasin pittoresque pour 1842, 1 vol. in-4.
Grammaire nationale, 1 vol. gr. in-8.
Exercices pour cette grammaire, 1 vol. gr. in-8.
Thénard—Sa Chimie, 5 vol. in-8 et atlas.
Orfila — dito 4 do
Violette — dito 1 do
Girardin — dito 1 do
Dumas — dito 8 do et atlas.
Berzélius — dito 8 do
Ratier—Médecine domestique, 2 vol. in-8.
Fables illustrées—2 beaux vol. gr. in-8.
Manon Lescaut illustrée—1 beau vol. gr. in-8.
Fastes de Versailles—1 beau vol. gr. in-8.
Scènes de la vie des Animaux, 1 beau vol. gr. in-8.
Histoire de Napoléon—Norvins illustré—1 beau vol. gr. in-8.
Histoire de Napoléon—Laurent de l'Ardèche—1 beau vol. gr. in-8.
Mémorial de Ste-Hélène illustré, 2 beaux vol. gr. in-8.
Corneille—Œuvres—2 beaux vol. gr. in-8.
Voyage d'Anacharsis illustré—1 beau vol. gr. in-8.
Robinson Crusoé — 1 beau vol. gr. in-8.
Le Prisme — 1 beau vol. gr. in-8.
Robert Burconf—1 beau vol. illustré gr. in-8.
Bacqua—Code de Législation—1 vol. gr. in-8.
Roux de Rochelle—Les Etats Unis—1 vol. gr. in-8.
Dictionnaire de l'Académie, nouvelle édition, 2 vol. in-4.
et le Supplément en 1 gros vol. in-4.
D'Aubigné—Histoire de la Réformation.
La Sainte Bible, traduite par Lemaistre de Sacy. Edition de luxe illustrée, gravures magnifiques, 4 vol. gr. in-8, édition de Furne; reliure maroquin plein doré, &c., &c.
Collection complète des ouvrages de Ch. Charpentier et Lefèvre, vols. gr. in-12.—Poésies classiques, &c., &c.
Assortiment de romans nouveaux.
Collection de Manuels de Roret.
" des classiques latin-français.
1,500 vol. espagnols de romans, voyages, historiques, &c.
Pièces de théâtre nouvelles et anciennes.
Fournitures de bureaux.—Assortiment de registres français et américains.—Encres de toutes couleurs.—Papier de toutes sortes.
Etuis et instrumens de mathématiques—Boîtes de couleurs très fines.—Boîtes de mathématiques très compliquées.—Plumes de Perry, & Cuthbers.—Et en général tout ce qui concerne la papeterie.
Livres d'école en français et anglais.
" latins élémentaires
" de piété, ordinaires et en beau.
" pour enfans.
Dictionnaire du Commerce; nouv. édit. en 2 vol. gr. in-8.
Paul de Kock—La Grande Ville.
Chateaubriand—Œuvres.—Nouv. édit. en 5 vol. gr. in-8.
Pittoresque—Hommes illustres.—Nouv. édit., 2 vol. gr. in-8.
Goldsmith—Histoire d'Angleterre—4 vol. gr. in-8.
Nouvelle Maison rustique du XIXe siècle—4 vol. gr. in-8.
Vicomte Alban—Economie politique.—1 vol. gr. in-8.
Cormenin — " — 1 vol. gr. in-8.
Les églises de Paris—1 beau vol. illustré gr. in-8.
Gil Blas illustré—1 vol. gr. in-8.
Le Musée de Naples—1 vol. in-4.
Shakespeare—Œuvres—3 vol. gr. in-8.
Bernardin de St.-Pierre—Œuvres.—2 vol. gr. in-8.
Rogron—Les Codes français expliqués, 1 gros vol. gr. in-8.
Delvincourt—Cours de Code civil—3 vol. in-4.
Emérigon—Traité des Assurances—2 vol. in-4.
Toullier—Droit civil—16 vol. gr. in-8.
Troplong—Droit civil—21 vol. gr. in-8.
Lawater—Physionomie—10 vol. gr. in-8.
France maritime—8 vol. gr. in-8.
Don Quixote—Edition illustrée en espagnol, édition de Barcelone, 2 gr. vol. in-8.
Œuvres de Virgile—Edition polyglotte en 4 langues.—1 gros vol. gr. in-8.
Œuvres d'Horace—1 gros vol. gr. in-8.
Et un grand assortiment de livres de toutes espèces.
26 avril—6f en 6j

DE faux bruits ayant été répandus dans le public, que je m'étais retiré des affaires, je me vois obligé de les démentir, en faisant savoir que je m'occupe toujours de fournir tout le nécessaire aux enterrements, aux prix les plus réduits.
19 avril—6 RUFFINO FERNANDEZ, Nos 41 & 77, rue Ste Anne

A VENDRE par J. & L. GARNIER, passage de la Bourse entre les rues Conti et Bienville,
9 caisses contenant 425 fusils munition, venant du Havre ayant droit au drawback. 26 a

AMUSEMENTS.

THEATRE AMERICAIN.

MERCREDI, 26 AVRIL 1843.

La dernière représentation du grand opera en 3 actes, paroles de Pepoli, musique de Bellini, intitulé
I PURITANI.
Samedi prochain, sixième et dernière représentation de L'OPÉRA ITALIEN.

CONCERT.

Jeudi, 27 avril 1843,
Mme. A. CASTELLAN GIAMPIETRO
Se propose de donner
UN SECOND CONCERT
A la Salle St. Louis,

Première partie.
1. Duo pour piano et violon, composé par Osborne et Beriot, exécuté par MM. Mesnard et Norès.
2. Romance de Masini, "Mon amour," chantée par M Hector Lefebvre.
3. Cavatine, dell'Inez di Castro di Persiani, composée pour Mme. Malibran, chantée par Madame Castellan
4. Air varié sur la flute, exécuté par M. Carriere
5. Cavatina del Barbieri di Siviglia di Rossini "Una voce poco fa," chantée par Mme. Castellan.

Seconde partie.
1. Polacca dei Puritani di Bellini, chantée par Mme. Castellan.
2. Adagio et rondo pour le violon, composé par M. Beriot exécuté par M. Mesnard.
3. Romance de Masini: "Laissez moi pleurer" chantée par M. Hector Lefebvre.
4. Rondo final della Sonnambula, de Bellini: chanté par Mme. Castellan.
Billets: $1, à vendre aux hotels St. Louis et St. Charles et dans les principaux magasins de musique, et chez les libraires.
Le concert commencera à 7 1[2 heures

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les jours, Dimanches exceptés.
Durant la saison.
S DUBOIRD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre. 24 dec

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI.
Les Bals auront lieu les Dimanche, Mardi et Jeudi de chaque semaine.
21 mars G. W. STEPHENS, Directeur

MEDICAMENTS POUR HABITATION.
LES soussignés, persuadés de l'importance qu'il y a pour les habitans et les médecins d'avoir des médicamens frais et garantis, ont donné un soin particulier au choix de leur assortiment, et d'après les arrangemens qu'ils ont faits à Londres, Paris et New York, pour recevoir des assortimens très frais, ils pourront en toutes circonstances fournir aux habitans et aux médecins des médicamens qu'ils pourront garantir être de qualité supérieure.
21 avril—2 m FICKLES & co, Droguistes, 40, rue du Canal

VENTES DE SHERIF.

COUR DE COMMERCE—No. 5461—John B. Shaw & Co. vs. Thomas Wilbourne—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, au No. 9, rue St Pierre (1re Municipalité), le lundi 8 de mai 1843, à 10 heures du matin,
Un lot de faïence assortie, saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions: Comptant.
26 avril—6 en 10j EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 5321—Anthony Kelly vs. Thomas Hill & Anne son épouse.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce, de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, sur les lieux, rue de la Levée, près la rue du Fort, 3me municipalité, le samedi, 6 mai 1843, à 10 heures du matin,
30 tonneaux ale de porter, saisis dans l'affaire ci-dessus
Conditions: comptant.
24 avril—2 en 10j EMILE LA SERE, Shérif de la Cour de Commerce

PAR LE MARSHALL DES ETATS-UNIS

EN FAILLITE.

H. C. CAMMACK, chargé de la vente des biens de Kohn, Daron & Co. en faillite.—Dans la Cour de District des Etats-Unis, district oriental de la Louisiane—No.

En vertu d'un ordre de cour émané de l'honorable Cour de District des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique le samedi 6 mai prochain, à l'Arcade de Bank, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, les propriétés ci-après décrites abandonnées par lesdits faillis à leurs créanciers savoir:
Une quantité de dettes, comptes, [illegible], dus à ladite masse [illegible] $14,000 en billets du Trésor du Texas.
Conditions—comptant.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs.
17 avril—17, 20 & 5 A. SIDNEY ROBERTSON, Marshal des E.U.

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, district oriental de la Louisiane—No. 3—Joseph Reynès, chargé de la vente des biens de Bergamini et Cusin, en faillite.—En vertu d'un ordre de Cour émané de l'honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique, le mercredi 26 avril 1843, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier,
Différents billets, comptes et réclamations, le tout plus amplement décrit dans la cédule enregistrée à la Cour de District des Etats Unis, et dont un état particulier sera exhibé le jour de la vente.
Conditions: Comptant
14 avril—3m14j A SIDNEY ROBERTSON, Marshal des Etats Unis.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves—Succession de Regis Secaud—Pierre Roux, curateur de la dite succession, est tenu à cour et a enregistré un compte de son administration de la dite succession, et à moins d'oppositions faites conformément à loi, ledit compte sera dument homologué.
Par ordre de la cour, le 21 avril 1843.
24 avril 3f en 10 PARSIFOR SMITH, Juge.

JEUNE GARDE A CHEVAL.

La Compagnie montera à cheval en grande tenue d'été, dimanche prochain, 30 du courant à 3 heures précises de l'après-midi, pour une promenade militaire, et se réunira sur la place du cirque, armement complet, schako, pantalon blanc, et ceux dont leur gilet rond ne serait pas encore fait viendront en habit.
Par ordre du capitaine.
Le maréchal des Logis chef.
26 avril Jules LEON.

LE Consul de France à la Nouvelle Orléans invite les personnes dont les noms suivent, à se présenter à la chancellerie du consulat de France pour y prendre connaissance d'affaires qui les concernent:
MM. Orins Eugène, Etienne Barthelemy Blain, Zacharie Bonlo, Jean Marie Rondineau, Jean Cabise, Perret, Cesar Montaudie, Mathurin Bouyer, Adolphe Chabaud, Jacques Edmond Langlais, Jean Barthenay, Bricogne, Lucro, Brecque, Eugène Cailleteau, Pierre Bonhomme, Michel Nicolas Remond, Jean Marie, Sebastien, [illegible], Charles Fontaine, Ve. Masson, née Elodie Baylé.
Les bureaux du consulat de France, rue Royale entre Toulouse et St. Pierre, est ouverte tous les jours de 10 heures à trois heures. 24 avril—3

AVIS.

J'AI nommé mon fils EDWARD SHIFF mon seul agent et chargé de pouvoirs, ainsi qu'il appert par acte passé pardevant Lucien Hermann notaire public. Les personnes ayant des affaires à régler avec moi, sont priées de s'adresser à mon fils, à son bureau, rue Royale No. 10.
19 avril—6f 19, 20, 21 25, 26, 27 HART M. SHIFF.

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle-Orléans, 24 avril 1843.
A une assemblée des administrateurs de cette institution, tenue ce jour, M. Hypolite Gally a été nommé, à l'unanimité, président du bureau.
25 av—3 G. MILTENBERGER, caissier.

A LOUER PAR J. & L. GARNIER.
Une maison de quatre appartemens, située rue des Poètes, faubourg Marigny.
Une grande maison basse, rue Dumaine, entre Royale et Bourbon.
Une petite maison basse rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine. 25 av—6

150 caisses blanc de baleine,
60 caisses fromage,
6 tierçons beurre Goshen,
50 sacs vieux café Java,
10 demi pipes vieux cognac,
10 caisses thé choisi—impérial, poudre à canon en boîtes de $2 liv. Young Hyson,
40 do do do do do do
40 do amidon Pologne
5 barils tabac à chiquer de Mme. Miller,
200 tambours, figues fraîches de Smyrne,
En débarquement et à vendre par
25 avril PETERS & MILLARD, Nos 34 et 35 Vieille Levée.

PIERRE ROY a l'honneur d'informer ses nombreuses connaissances et le public en général, qu'il continue dans son ancien magasin ci devant occupé par F. Roy & Michel, rue St. Philippe No. 16, le commerce des vins, liqueurs et groceries et a toujours à vendre un assortiment varié de marchandises fraîches et de qualité supérieure et à des prix très modérés. 18 av—3

LE soussigné devant quitter l'Etat, donne avis aux personnes qui pourraient avoir des réclamations contre lui, de les présenter immédiatement pour être soldées, et celles qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes sous le plus bref délai avec son fils Rouye L. Sejour son mandataire.
Nouvelle-Orléans, 19 avril 1843.
20 avril—6 L. SEJOUR.

AVIS AUX PERES DE FAMILLE.

UN jeune homme de 34 ans, marié et présentant toute garantie de capacité et de moralité, désirerait rencontrer une famille française qui le chargeât de l'éducation d'un ou de plusieurs enfans.
Ayant passé par tous les degrés d'instruction qui sont exigés dans les colléges de France, il garantirait de faire parvenir au bout de peu de tems, les enfans qui lui seraient confiés à une instruction aussi solide et aussi complète que celle qui s'acquiert dans les institutions publiques de la France.
Les élémens de cette institution consisteraient dans l'étude des langues anciennes, telles que: le Grec et le Latin, la Littérature ancienne et moderne, l'Histoire, la Rhétorique, la Logique, la Géométrie, l'Arithmétique, la Géographie et la Physique.
S'adresser à Mr. L. M. Mallein, faubourg Livaudais, encoignure des rues de Camp et Première, ou lui écrire à la poste. 20 avril—6

MEILLEUR MARCHÉ QUE NULLE PART!

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public que, désirant écouler au plus vite un stock considérable de Marchandises de printemps, il vendra à très bas prix les articles ci-après:
Jaconats français [illegible] bon teint et grande nouveauté, à 25, 31 et 37 1[2 cents la yarde; le même article pour deuil et demi-deuil, de 15 à 25 cents.
Organdis et Mousselines à 25 c. nouveaux dessins à 31 et 37 1[2 cents.
Toiles par $1, Batistes, Mouchoirs, Camails en filet.
Mousseline blanche à rideaux, brodée, Châles vrai filet.
Indiennes à meubles, Mousselines unies et à carreaux, Coutil fil pour pantalons, Ombrelles, Bas, Dentelle, Parfumeries, &c. &c. &c.
17 avril—12 P. IDOS, Encoig. des rues Bourbon et St. Pierre

SANGSUES—Un lot de belles Sangsues en débarquement du navire la Ville de Bordeaux, à vendre à la pharmacie encoignure Carondelet et Commune. 22 av—3

CAFE de la Havane—300 sacs, à vendre par 24 av J. L. DONNAMETTE.

CUIVRE Rouge—600 livres, à vendre par 22 av J. L. DONNAMETTE.

GRAISSE—30 frequins, à vendre par 24 av J. L. DONNAMETTE.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

LE soussigné a en magasin et en débarquement de la barque Chester,
300 paires bottes fortes et non tanées, pour hommes.
300 do bottes en veau et veau marin,
1000 do brodequins Russet pour enfans,
300 do do en peau non tanées,
1500 do do en veau et veau marin,
1000 do brodequins prunelle et coutil,
1000 do pantoufles en prunelle et chevreau,
1000 do Souliers et pantoufles pour filles et garçons,
100 do brodequins pour do
Le tout sera vendu à BAS PRIX pour du comptant.
22 avril J H FELT, 12, Magasins

CAFÉ A VENDRE.

LE café situé rue de Chartres No. 173, entre Toulouse et St. Louis, bien achalandé.
Pour les conditions, qui seront avantageuses, s'adresser audit café. 24 avril—2

AVIS.

UNE DAME bonne musicienne et connaissant parfaitement les langues française et anglaise, trouverait de l'emploi à des conditions avantageuses, comme institutrice de deux jeunes demoiselles, à la campagne.
Il est inutile de se présenter si l'on n'est muni d'excellentes recommandations.
S'adresser le plus tôt possible, No. 263, rue Bourgogne, entre Ste. Anne et Dumaine. 25 av—4

VEAUX cirés—Les soussignés ont en magasin un grand assortiment de Veaux cirés français, qu'ils vendront à bon marché pour clore un article.
24 av CASTAING & LOMBARD, 21, Chartres

CHAPEAUX de paille [illegible] pour hommes, reçus par la Ville de Bordeaux, à vendre par
24 av CASTAING & LOMBARD

VENTES DE CE JOUR.

Vente par colis de marchandises sèches
Aujourd'hui à 10 heures.
PAR MULLEN & O'HARA,
12, rue du Canal Touring's Row

100 Colis marchandises sèches, étrangères et du pays, nouvelles et de saison, consistant en marchandises [illegible] ... et un grand assortiment de marchandises blanches et écrues. 26 avril.

PAR J. B. FLACH.

IL sera vendu aujourd'hui, 26 courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, no. 29
Linons à moustiquaires, marchons bleus, rameaux et cotons, redingotes d'été, gilets, chemises de coton, cravates de batiste et une variété d'autres articles. 26 avril

Vente de Groceries comptant
PAR A. FERNANDEZ & Co.

AUJOURD'HUI mercredi 26 du courant, à 10 heures A. M., la vente de groceries des magasins de MM. Curtis Daron & Co se continuera sans réserve. L'assortiment de ces marchandises qui méritent l'attention des acheteurs consiste en—
Cognac, champagne, brandy en 1[2, 1[4, 1p; Madère, vin de Ténériffe, papier à lettre et d'écolier, rhum de la Jamaïque, [illegible], ainsi que le loyer des magasins et les ustensiles. 26 av

Nègres de valeur.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON

IL sera vendu aujourd'hui à l'encan, à midi, à la Bourse St-Louis, les esclaves suivans:
Le nègre William, excellent domestique de salle à manger et d'hôtel, pleinement garanti.
James, âgé de 30 ans, bon emballeur de tabac, domestique de magasin et un peu tonnelier.
Sam, âgé de 17 ans, garçon de charrue.
Sidney, âgé de 11 ans.
Mary, âgée de 32 ans, blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, et sa fille
Jane, âgée de 9 ans.
Harriet, âgée de 25 ans, excellente domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse supérieure.
Aussi plusieurs autres esclaves.
Tous les esclaves ci-dessus sont pleinement garantis, excepté le domestique de magasin qui n'a été pris pour une dette et qui sera vendu sans garantie.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. R. Marks, not. pub. 24 avril

Actions de la Banque de l'Union.
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON

IL sera vendu à l'encan, le mercredi 26 du courant à midi à la Bourse St. Louis,
40 Actions du fonds capital de la Banque de l'Union Conditions, comptant. 25 av—2

Vente par colis de Marchandises sèches.
PAR MULLEN & O'HARA,
12, rue du Canal, Touring's Row

MERCREDI prochain 26 du courant, à 10 heures. Un grand assortiment de Marchandises sèches, du pays, nouvelles et de saison, [illegible]. 21 av—5

PAR R. E. SYKES
A. DEVALL, Encanteur.
Vente par colis de bottes, brodequins et marchandises sèches.

IL sera vendu mercredi 26 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins No. [illegible] vis-à-vis l'Arcade de Banks:
175 caisses bottes, brodequins et souliers pour hommes, de différentes descriptions
30 caisses et balles marchandises sèches, [illegible], 40 caisses chapeaux soie et castor
Des catalogues seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 24 avril

Vente positive d'un brick Goelette
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON
46, rue des Magasins.

IL sera vendu à l'encan mercredi, 26 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis,
Le brick goelette CLINTON, du port de 173 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre et pouvant porter 1,000 barils, bien convenable pour faire les voyages de la Havane. Il a été construit à Bangor en [illegible] et récemment radoubé dans ce port et est prêt à [illegible]. On peut le voir au Chantier de Holley's [illegible]. L'inventaire qui est complet est au bureau des encanteurs, rue des Magasins, No. 46.
Conditions: Moitié comptant, la balance à 9 [illegible] en billets endossés à satisfaction.

Vente de Syndic.
PAR M. BARNETT Jr.

IL sera vendu mercredi, 26 avril 1843, à midi, à l'arcade de banks, rue des Magasins,
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District pour le Premier District Judiciaire en date du 11 avril 1843 et sous la direction du syndic de créanciers à l'effet de liquider les propriétés ci-après décrites, situées et connues dans la ville de Harlem, paroisse de Jefferson, dans un plan général dressé par Louis Bringier, [illegible] général (déposé en l'étude de E. Barnett, notaire public) lequel sera exhibé le jour de la vente, comme étant Nos. 30, 31, 32, 34, 67, 68, 87, 88, 69, 81, 82, 79, 80, 81, [illegible], 101, 102, 167, auquel, No 168. Une portion de ladite terre a été achetée à une première vente, qui n'a pas été conclue et ont négligé de remplir les conditions de la vente.
Conditions: Un cinquième comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque, à raison de 8 p cent d'intérêt, en cas de non paiement à échéance, avec la condition que les acquéreurs aient le droit de [illegible].
Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Edward Barnett, notaire public.
24 avril—24, 26, 26 et 26

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue de Marchandises sèches étrangères et du pays.
PAR VINCENT & DE FERIET

IL sera vendu jeudi 27 du courant, à 10 heures, [illegible] de marchandises sèches de saison [illegible] tissus, [illegible], Bretagne, mouchoirs, [illegible], marchandises blanches et écrues. Aussi
Un grand assortiment de marchandises sèches fantaisie.
Les catalogues et des échantillons seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 25 avril

MULLEN & O'HARA,
12, Canal, Touring's Row.

VENDREDI, 28 du courant, à dix heures, vente par catalogues de coutellerie et quincaillerie de Sheffield, consistant en couteaux de cuisine, rasoirs, canifs et ciseaux en douzaine, et un grand assortiment général de quincaillerie.

PAR A. FERNANDEZ & Co.

IL sera vendu samedi prochain, 29 du courant, 3 heures P. M., au canal bassin Carondelet, un Pleasure Boat en forme de bateau à vapeur, avec ses agrès et appareils, et qui peut servir pour des excursions de plaisir sur le lac, et est très solide.

Actions! Actions!
PAR HEWLETT & CENAS

IL sera vendu mercredi 10 mai prochain, à midi à la Bourse St. Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, en date du 24 avril 1843, et aussi par ordre et sous la direction des commissaires liquidateurs de la Banque d'Orléans, les actions ci-après:
10 15 actions de la Compagnie de Banque du Gaz de la Nouvelle-Orléans, $50 par actions payées.
2o 74 actions du fonds capital de la Banque de Carroll [illegible] par actions payées.
3o Un bond de la Compagnie de la presse à coton d'Orléans pour la somme de quatre cents piastres.
Conditions: moitié comptant en espèces et l'autre moitié en billets de la Banque d'Orléans. 25 mai—D: 26 6 et 10

Meubles.
PAR M. BARNETT Jr.
Vente pour cause de départ

IL sera vendu jeudi, 27 du courant, à quatre heures P. M. rue Bourbon, entre Orléans et Ste. Anne, [illegible] un assortiment général de meubles, tels que, [illegible], bureaux, tables, toilettes, chaises garnies, [illegible], matelas, ustensiles de cuisine, etc. etc.
Aussi—Une voiture de promenade. 25 av

PAR A. FERNANDEZ & Co
Livres, [illegible]

JEUDI prochain, 27 du courant, à 10 heures A. M., dans le magasin d'encan, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour clore différentes consignations, 3 [illegible] livres françaises nouvelles éditions, comprenant environ 600 volumes, parmi lesquels se trouvent les Rapports de Sirey, Merlin, Dalloz, [illegible], différens ouvrages de droit et de littérature.
Et immédiatement après, à midi, sans réserve, pour clore des consignations:
7 caisses contenant 21 tapis toile cirée, de différents dessins et dimensions.
21 caisses salaisons au vinaigre,
4 do. [illegible] chaque, Chrome vert,
20 do. très vieux Madère, 2 douzaines chaque. 24 av

Vente à l'encan, sans réserve, de 500 plantes et arbustes provenant de J. F. Boucher
Il sera vendu lundi 1er mai, sur la place Lafayette, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., et de 3 heures P. M. à 6 heures P. M.:
Un grand assortiment des plantes les plus rares jusqu'à présent offertes dans le pays, parmi lesquelles se trouve une grande quantité de plantes du Brésil, du Mexique et du Cap de Bonne-Espérance.
On recevra des billets de première et de seconde Municipalité.
On peut avoir des Catalogues à la Maison-Verte, rue St [illegible]. 26 avril

VENTE A L'ENCAN.
MAGASIN A LOUER, Rue Conti, No 12.

LE soussigné partant pour France, informe le public qu'il fera vendre le premier mai prochain, par M. Pecquet, encanteur de cette ville, les objets et marchandises composant son fond, savoir:
Etagères, comptoirs, vitrières et installation pour le gaz.
Redingottes drap léger, doublées en soie confectionnées à Paris.
Chapeaux castors gris, blancs et noirs.
Cravattes satins et taffetas, 7[8 et 3[4.
Bas de soie blancs et noirs.
do en coton brodés, riche pour dames.
Parapluies de soie et de coton.
Velour, par soie, noir. Satin noir.
Gros de Naples noirs et de fantaisie.
Schals taffetas glacé.
Foulards de [illegible] Echarpes du [illegible] do
[illegible] de chine blanc 7[8 qualité supérieure.
do do [illegible] 7[8 de
do do [illegible] 7[4 do
do do de 6[4 do
Cols brodés pour dames
Gants à filets noirs, gris et blancs unis.
do do do à dentelle.
Porte feuilles pour hommes et do pour dames
Un assortiment complet de toile d'Irlande par fil.
Paletots d'été pour hommes et enfants.
Guinguans différents dessins et qualités.
Coutils en fil et coton.
Indiennes françaises et américaines. Coton.
Chapeaux de paille pour dames. Linge de table.

BIJOUTERIE.

Montres Breguet, 4 trous en pierre.
do do 4 trous rubis, pour dames.
do do pour dames, ordinaires.
Boucles d'oreilles or fin, émaillées, émeraudes, etc. au choix.
Bagues, or fin, chevalières, émaillées, émeraudes, rubis etc. au choix.
Boutons pour chemises.
Clefs de montres or fin (à la Breguet).
Galons or fin (18 lignes).
do symbolique, or fin, rosette apolmé.
do do do (18 lignes) ailes d'ange
do or fin (18 lignes) gaze rosette.
do do (16 do) ailes d'anges.
do do (18 do) gaze.
do do (16 do) dentelle lamé frisé.
do do (16 do) dentelles deux faces lame plate
do do (16 do) dentelles deux faces lame frisée.
do do (16 do) dentelle une face lame et frisé.
Un bel assortiment de fausse bijouterie convenable pour la campagne, fusils doubles à piston, capsules qualités supérieures.
Le soussigné continue de vendre les marchandises ci-dessus annoncées jusqu'au moment de l'encan à dix pr cent au dessous du dernier tarif.
22 av J.L. DONNAMETTE.

PAR ANTHONY FERNANDEZ & Co.
Bon placement de fond et vente sans réserve.

SAMEDI 29 du courant, à la Bourse St. Louis, à midi, il sera vendu une propriété située à l'encoignure sud des rues Bourbon et Hospital, mesurant au pied français, 37 pieds face à la rue Bourbon, sur 63 pieds de profondeur et face à la rue Hospital, ensemble, la maison et ses dépendances. Ladite propriété est louée $30 par mois.
Conditions:—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, avec billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, en l'étude de M. Félix Percy, notaire public. 17 avril

FAUBOURG FRANKLIN, ILET No. [illegible]
Vente positive et sans réserve, sans endossements.
PAR ANTHONY FERNANDEZ & co.

SAMEDI, 29 avril courant, à la Bourse St. Louis, à midi il sera vendu [illegible] terrains, d'après le plan déposé [illegible] bornés par la promenade Washington, les rues Urquhart, [illegible] et à cent pas du chemin de fer du [illegible] et seulement à huit îlets du fleuve.
Conditions—[illegible] comptant, la balance à 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit, avec hypothèque, [illegible]
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, chez Wm. Y. Lewis, notaire public.
[illegible]

[illegible] ATTENTION. [illegible]
A. VERY, Bayard Major.

VENTES A L'ENCAN.

Vente positive et sans réserve, de Biens-fonds
PAR J. A. BEARD & RICHARDSON

IL sera vendu le [illegible] avril, samedi 6 mai, à midi, à l'Arcade de Banks, les TERRAINS de valeur, situés sur la ligne de division entre la Seconde Municipalité et Lafayette, et à ma... [illegible] convenablement [illegible] pour les affaires.
Le lot no. 1 mesure 30 pieds 4 pouces de face à la rue Bellechasse, sur 33 pieds 3 pouces de profondeur, plus ou moins, et 30 pieds dans le fonds, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
Le lot no. 2 mesure 36 pieds de face à la rue Bellechasse, sur 33 pieds de face à la rue Ste. Marie, et 60 pieds plus ou moins sur la ligne de division du no. 1, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ce lot forme l'encoignure des rues Ste. Marie et Bellechasse.
Le lot no. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Ste Marie, 66 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
Le lot no. 4 mesure 27 pieds 3 [illegible] de face à la rue Ste. Marie, sur 58 pieds 6 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.
Le lot no. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Ste. Marie, 42 pieds 5 pouces dans le fond, 143 pieds sur la ligne de division du no. 6, et une mesure irrégulière sur la ligne du no. 4, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, connues sous le nom de Salle de Bal Terpsichore, avec des chambres hautes, dans le fond.
Le lot no. 6 mesure 36 pieds de face à la rue Ste. Marie, 26 pieds 6 lignes dans le fond, sur 128 pieds de profondeur.
Le lot no. 7 mesure 29 pieds de face à la rue Ste. Marie, 26 pieds 8 lignes dans le fond, sur 128 pieds de profondeur, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison de résidence, avec galerie sur la cour.
Le lot no. 8 mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Ste. Marie, 29 pieds 2 pouces et 6 lignes dans le fond, sur la ligne qui la divise du lot no. 7, et 142 pieds 11 pouces sur l'autre ligne.
Le lot no. 9 mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Ste. Marie, 20 pieds 2 pouces 3 lignes dans le fond et 142 pieds 11 pouces sur la ligne de division avec le no. 8 et 170 pieds 10 pouces sur l'autre ligne.
Conditions.—Un tiers comptant, le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de la Banque de l'Union de la Louisiane, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente pardevant J. R. Stringer, notaire public, aux frais des acquéreurs. On devra remplir les conditions de la vente sous dix jours, à partir de celui de la vente. 24 avril

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné est récemment nommé encanteur, ayant pris des arrangemens avec M. A. L. Ferriel (connu depuis longtemps dans les affaires d'encan) a pris un magasin spacieux sur la rue des Jarrites No. 40, entre les rues Dauphine et Bienville, et celui ci-devant occupé par MM. Duvivier, Woodhouse & Co., où il recevra entièrement des ventes d'encan de toutes descriptions, et en général il se chargera également des ventes judiciaires et à l'encan de propriété, &c. &c.
15 avril WILLIAM G HEWES

AVIS D'ENCAN.

LE soussigné ayant été nommé et commissionné encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, s'est associé à Davis O'Hara, à l'effet de faire des affaires d'encan et de commission en général, et sollicite respectueusement le patronage de ses amis et du public en général.
B. MULLEN.
Anciennement M. & B. MULLEN & Co.
21 mars 12, rue du Canal, Touring's Row
Les ventes du dehors et autres ventes seront [illegible] promptitude.

LES soussignés, par un acte passé pardevant L. T. Caire, notaire public, ont formé une société pour traiter les affaires d'encan et de commission, à dater du [illegible], sous la raison sociale de J. A. Beard & Richardson, Bureau 46, rue des Magasins
JOSEPH A. BEARD,
21 mars RICHARD RICHARDSON, Encanteurs.

POUR ST. LOUIS et les points intermédiaires.—Le bateau à vapeur fin marcheur et avantageusement connu, ALEX SCOTT, capitaine J Swan, partira mercredi le 26 à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
26 av JOHN R. SHAW & co. 16 Poydras

POUR LES ATTAKAPAS—Le bateau à vapeur fin marcheur, REPUBLIC, capt. C. Johnson, est prêt à recevoir sa cargaison au quai de la rue Conti, partira mercredi prochain à midi précis touchant à St Martinville, New Iberia, Franklin, Pattersonville, Berwick, Baies et à tous les ports intermédiaires sur le Teche et sur l'Atchafalaya. Pour de plus amples détails, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No. 3, Front Levee

POUR BORDEAUX—On a besoin d'un navire pour Bordeaux prêt à prendre charge immédiatement. LOISON & SILVESTRE, 26 av 29, rue de Chartres

POUR LIVERPOOL—Le navire WALTER, capt. Boyle, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton ou passage s'adresser à bord ou à
T & S TOBY & BOGERT, 70 Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire HANOVER capt. James Drummond, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune

PAQUEBOT régulier pour la Havane—Le brick Tel. STREET, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue St [illegible] ou à
24 a P. REYNAUD, 16, Bienville

POUR NORFOLK—Mercredi 3 mai—La barque RICHMOND, capitaine Watson, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à T & S TOBY & BOGERT 70 Camp

POUR AMSTERDAM—Le navire HANNAH MOLEON, capt. Dryer, ayant son chargement en engagé partira sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à L. H GALE, 93, rue Commune

POUR BORDEAUX—Le joli navire VILLE DE BORDEAUX capt Pereault, ayant la majeure partie de son chargement, partira sous peu pour ce port. Pour fret de 250 balles coton ou passage, ce navire ayant tous les commodités désirables, s'adresser à bord ou à CH. DUFOUR, 11 Conti

POUR LE HAVRE—Le beau navire TAGLIONI, capitaine Rogers, partira positivement le 29 courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à

POUR BORDEAUX—Le navire CREOLE, capt. Dillingham, peut prendre 300 balles coton et quelques passagers en s'adressant immédiatement à 26 avril JENKINS & TOBLER, 4, rue St. Charles.

POUR MATAMOROS—La goëlette CREOLE, capt. A. Tremis, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 31 mars 6, Vieille Levée

QUARTIERS GENERAUX, 1ère. Brigade M. L.
Nouvelle Orléans, le 12 avril 1843.
ORDRES No. 16.

1. En vertu des 54e et 55e sections de l'acte [illegible] les revues des bataillons dans la première brigade [illegible] auront lieu comme suit:
Les revues du [illegible] régiment le premier lundi d'avril et de décembre.
Les revues du 42me régiment le premier mardi d'avril et de décembre.
Les revues du [illegible] régiment le premier mercredi d'avril et de décembre.
Les revues du 43me régiment le premier jeudi d'avril et de décembre.
Les revues du 45me régiment le premier vendredi d'avril et de décembre.
Les revues du [illegible] régiment le premier samedi d'avril et de décembre.
Les revues du [illegible] régiment le second lundi d'avril et de décembre.
Les revues du 5e régiment le second mercredi d'avril et de décembre.
Les revues du 3me régiment le second samedi d'avril et de décembre.
Les revues du bataillon Washington, et du régiment de Légion de la Louisiane, le 22 février et le 8 janvier.
2o. Les revues de brigade pour le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane, et les 40me, 42me, 43me, 44me, et 45me, régimens auront lieu le premier lundi de mai.
La revue de brigade pour le 45e. régiment aura lieu le premier mercredi de mai.
La revue de brigade pour le 5me régiment aura lieu le premier samedi de mai.
3o. Les officiers commandant les régimens seront tenus à fixer les jours de revues de compagnie de manière à ce qu'elles n'aient pas lieu dans le courant du mois dans lequel ont lieu les revues de brigades et de bataillons, et de manière à ce qu'elles ne tombent pas à des époques où le plus de personnes sont assujéties à la milice se trouvent en ville.
4o. Les officiers commandant le bataillon Washington, le régiment des volontaires de la Louisiane et les 40e, 42e, 44e, 45e et 47e régiment de la M. L., inspecteront leur régiment respectif pour la revue de brigade le lundi premier mai prochain, à 8 heures A. M. dans le Champs de Mars de Lafayette.
5o Les officiers commandant les régimens sont invités à donner leur attention toute particulière à l'entourement de leur régiment.
Par ordre du Brigadier général Horatio Davis, commandant la 1ère. Brigade M. L.
SAMUEL B. DAVIS, Aide-de-Camp
18 avril

BOURSE DE LA RUE ST-LOUIS.
BAINS! BAINS! BAINS!

LE soussigné, nouveau directeur des Bains déjà si avantageusement connus, prévient ses amis et les nombreux habitués de l'Etablissement, que de judicieuses et confortables améliorations viennent d'être faites et que rien n'a été négligé pour que la comparaison qu'on pourrait établir entre cette nouvelle installation et celles du nord des Etats-Unis ou de l'Europe, soit tout à l'avantage de cette première.
Les belles baignoires en cuivre que renferme l'établissement ont été étamées à neuf, toutes les chambres et la salle d'attente décorées avec élégance, et les cabinets garnis de tous les accessoires indispensables à la toilette d'un fashionable. L'espérance qui garnit le plancher de chaque chambre a été converti par une natte neuve en lieu qu'un tapis d'un plancher de séjourner sous les pieds lorsqu'on sort du bain; le linge, le service sera fait par des employés habiles, soigneux et polis. Le voisinage de la buvette de la Bourse, assure aux consommateurs qui désireraient être servis dans leur bain, un choix de liqueurs cordiales de première qualité. Le prix des bains, qui était jusqu'alors de 50 cents, est réduit à 25 cents.

ALVAREZ.

L'ouverture des Bains de la Bourse St Louis aura lieu positivement le 23 avril 1843. L'établissement est ouvert au public depuis 6 heures du matin jusqu'à 10 heures du soir. 21 avril—3m*

BUREAU D'ASSURANCES DES POMPIERS,
Nouvelle Orléans, 23 avril 1843.

LE public est averti par le présent de ne pas recevoir ou négocier les billets suivans, appartenant à la Compagnie, lesquels ont été perdus ou égarés, savoir:
Un billet de Wm. Barnes, en faveur de W. W. Haines, daté du [illegible] avril 1840, à [illegible] mois, de la somme de $4,314 50
Un autre semblable, et même date, à 12 mois, de la somme de 1,312 50
Le paiement en a été arrêté.
22 avril—6 HENRY O. AMES, Secrétaire.

LYCÉE D'ORLEANS.
ETABLISSEMENT POUR L'EDUCATION DES JEUNES GENS.
Rue de l'Esplanade, entre Dauphine et Bourgogne.

Dirigé par:
Lewis Elkin (ex-professeur d'anglais et de mathématiques au collège Jefferson, La.) principal du Lycée.)
George Wyndham (ex professeur d'anglais, de français, de grec et de latin au collège Jefferson, La.)
Erastus Averett (ex professeur d'anglais et d'histoire au collège Jefferson, La.)
Maurice Mervayor (ex professeur de français, de latin et de grec au collège Jefferson, La.)
Qui, le premier de ce mois, se sont démis de leurs fonctions dans cet établissement.
Ils se sont adjoint pour collaborateur:
Monsieur Rafael de Fuentes (ex-professeur d'espagnol et de tenue des livres au collège Jefferson, La.)
Cette institution est établie sur le modèle des High Schools dans les Etats du Nord. On y cultivera toutes les branches d'une éducation littéraire et scientifique.

REFERENCES:

Hon. F. X. Martin, président de la cour Suprême de l'Etat,	
Hon. Pena Garcia,	E. A Canon Esq.
Hon. F. D. Conrad,	Christian Roselius Esq.
Rev. Theodore Clapp,	P. Soulé.
Isaac T. Preston Esq.	J. C. Duncan Esq.
Alf. Hennen Esq.	J. B. Lepréau Esq.
Thos. O. Meux, M. D.	Manuel Blanco Esq.

Pour plus amples renseignemens, s'adresser au Lycée, après le 28 avril.
Les classes ouvriront le 24 avril. 19 av—30

FORMATION DE SOCIETE
DUCRET ET LANGLADE,
Chambreniers, rue St Louis, No. 14.

A DATER de ce jour, les soussignés ont formé une société pour exercer leur profession, leur établissement est à rue St. Louis, No. 14, ancienne maison Ducret et Dolade.
Ils offrent à vendre à un prix modéré, un grand assortiment de [illegible].
[illegible]
J. B. DUCRET, LANGLADE.

A. [illegible], chambrenier, informe le public et ses amis qu'il continue le même genre d'affaires que [illegible] M. Ducret.
[illegible] rue St. Louis No. [illegible]. Il [illegible] le patronage de ses amis qu'il s'efforcera de mériter [illegible]. 19 av—6